

Est-ce normal de retrouver des ordures ménagères et autres déchets aux pieds des points tri ?

La réponse à cette question devrait être unanime pour dénoncer les incivilités récurrentes constatées aux abords des points de collecte de tris sélectifs.



Les dépôts sauvages ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts sont dans l'esprit, intolérables et dans les faits, illégaux.

Ce type d'incivilités a pour conséquences de nuire à la propreté publique et de rendre désagréables les lieux pour les personnes qui trient correctement.

Une déchetterie n'est pas une décharge ou un débarras. Il s'agit d'un service pour collecter des déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte traditionnelle et qui seront recyclés.

Nous avons déjà traité le sujet dans notre bulletin municipal Wentz'infos n°6 au mois de décembre 2023. Force est de constater qu'il n'a pas fait mouche.

Aujourd'hui, 15 février 2024, les employés communaux ont glané 2 immenses sacs de déchets aux abords des points de tri et dans le ruisseau.



Le respect de soi permet d'en avoir pour les autres.

MERCI